

BEECKMAN (*Théophile*), Magistrat de l'É. I. C. (Bruxelles, 4.5.1853 — St-Gilles-lez-Bruxelles, 30.10.1919). Fils de Jean-Antoine et de Van der Meiren, Marie-Catherine ; époux de Van Beneden, Fanny-J.-M.

Docteur en droit des Universités de Bologne et de Buenos-Aires, Beeckman exerçait la profession d'avocat au Barreau de Bruxelles quand il entra au service de l'État indépendant en qualité de magistrat à titre provisoire. Parti d'Anvers le 6 mars 1898, il servit successivement comme juge au Tribunal territorial de Léopoldville, puis, comme officier du Ministère public auprès de la même juridiction.

Il fut ensuite juge suppléant du Tribunal de première instance unique de l'État, puis substitut du Procureur d'État près la même juridiction. En avril 1901, il rentra en congé.

Nommé juge titulaire du Tribunal de 1^{re} instance par Décret du 7 octobre 1901, Beeckman repartit d'Anvers le 10 comme juge suppléant au Tribunal d'Appel de Boma où il siégea jusqu'à la fin de son second terme, en avril 1904. Rentré en congé le 23 mai 1904, il resta au pays jusqu'au 12 septembre suivant pour repartir alors et réoccuper jusqu'en mars 1908 le siège de première instance dont il était le titulaire. Il mit alors fin à sa carrière coloniale et, rentré au Pays, s'éteignit peu après la première guerre mondiale.

[J. J.] 18 mars 1955.
Marthe Coosemans.

Rec. mens. de l'É. I. C., 1898, pp. 69 et 107 ; 1899, pp. 13, 15, 248 ; 1901, p. 187, 1902, p. 28. — *Bull. Ass. Vét. col.*, novembre 1930, p. 7.